



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 25 de l'ordre du jour provisoire

Activités de l'ONUDI relatives à la coopération

avec les pays à revenu intermédiaire,

compte tenu de la Déclaration de San José

Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte des activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et décrit la portée des programmes et les principales initiatives auxquelles cette coopération donne lieu.

I. Introduction

1. Selon la Banque mondiale, les pays à revenu intermédiaire ont un revenu national brut (RNB) par habitant situé entre 1 046 et 12 695 dollars. Selon la dernière mise à jour du classement des pays par revenu¹, il existe 110 pays à revenu intermédiaire dans le monde (55 de la tranche inférieure et 55 de la tranche supérieure), dont 107 sont des États Membres de l'ONUDI.
2. L'ONUDI n'a cessé de s'engager auprès des pays à revenu intermédiaire au cours de la dernière décennie. En juin 2013, elle a animé la Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire à San José, au Costa Rica. Organisée par le Gouvernement costaricien, cette conférence s'est conclue par la fameuse Déclaration de San José des pays à revenu intermédiaire (IDB.41/Dec.4).
3. À sa dix-huitième session, par sa résolution GC.18/Res.9, la Conférence générale a adopté le cadre stratégique de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire et prié le Directeur général d'établir

¹ Classement des pays par revenu mis à jour par la Banque mondiale au 1^{er} juillet 2021 : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



un plan de travail en vue de son application et de le présenter au Conseil du développement industriel. Ce plan de travail a été établi et présenté au Conseil à sa quarante-neuvième session.

II. Tendances mondiales

4. Les indices composites envisagés pour classer et mesurer le niveau de développement des pays reposent en grande partie sur le critère du PIB par habitant, en partie à cause du manque de données disponibles sur d'autres critères permettant de rendre compte des faiblesses des pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure. À cet égard, les pays à revenu intermédiaire réclament depuis longtemps que les critères de mesure soient révisés et que des indicateurs pluridimensionnels soient élaborés pour mieux cerner les écarts et les retards de développement dans toutes leurs dimensions.

5. Les déséquilibres structurels qui préexistaient dans les économies des pays à revenu intermédiaire ont été considérablement aggravés par la pandémie mondiale. Il ne sera possible à ce groupe de pays de se remettre de la COVID-19 de manière inclusive et résiliente que si leur pauvreté est prise en compte dans toutes ses dimensions, notamment par une industrialisation durable qui suppose un accès aux technologies, aux investissements et aux infrastructures.

6. En septembre 2016, le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire² a été créé à New York. Il s'est révélé un mécanisme important pour donner une visibilité et une priorité constantes aux questions intéressant les pays à revenu intermédiaire en s'attachant à défendre leurs intérêts dans le cadre du débat mondial sur le développement durable.

III. Portée des programmes de coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire

7. L'ONUDI met l'accent sur une phase d'action qui fait intervenir ses fonctions essentielles, susceptibles de donner plus de force à son engagement et consistant par exemple : i) à contribuer à l'élaboration des plans d'action nationaux par des analyses et des orientations générales en matière de développement industriel inclusif et durable ; ii) à fournir des conseils techniques pour l'élaboration et la mise en œuvre de normes et de règles industrielles ; et iii) à organiser et à animer des forums et des séminaires mondiaux pour sensibiliser toutes les parties prenantes concernées.

8. Compte tenu des conclusions de la Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire qui s'est tenue au Costa Rica en juin 2013, l'ONUDI a l'intention d'en animer une autre en 2022. Cette réunion sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis depuis la Déclaration de San José et de proposer de nouvelles mesures visant à aider les pays à revenu intermédiaire à parvenir plus vite à un développement industriel inclusif et durable.

A. Perspective mondiale

9. Sur le plan des programmes et des projets, l'ONUDI articule sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire autour des trois grands domaines prioritaires suivants, dans lesquels elle peut faire davantage changer les choses en profondeur dans le cadre de la reprise engagée au sortir de la pandémie.

² En juillet 2021, le Groupe était composé des membres suivants : Arménie, Bélarus, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Liban, Maroc, Mexique, Panama, Pérou, Philippines et République dominicaine.

a) Mise à niveau technologique

10. Dans ce domaine prioritaire, l'ONUDI s'appuie sur des mécanismes participatifs pluripartites qui relient des mesures concrètes à des stratégies nationales de développement, plus vastes, et constituent les éléments fondamentaux d'une transition en douceur vers l'industrie 4.0 qui contribuent à la mise à niveau des chaînes de valeur et à l'innovation ou déploient des solutions sectorielles.

b) Relèvement des compétences, formation et renforcement des capacités

11. Dans ce domaine, l'ONUDI fonde sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire sur l'hypothèse selon laquelle, à mesure que les pays progressent sur le plan technologique, ils doivent doter leur main-d'œuvre des compétences nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles technologies.

c) Durabilité environnementale

12. Dans les pays à revenu intermédiaire, un modèle d'industrialisation fondé sur l'innovation et la durabilité devrait tirer parti des tendances qui se dessinent en faveur de la protection de l'environnement, notamment encourager l'adoption de technologies à faible émission de carbone et de systèmes circulaires permettant de décarboniser l'industrie, le déploiement de systèmes d'énergies renouvelables et l'amélioration des chaînes de valeur durables sources d'emplois verts.

B. Perspective régionale

13. Dans le cadre des stratégies et des programmes menés par l'ONUDI en faveur des pays à revenu intermédiaire, la dimension régionale³ sert à donner la priorité aux interventions visant, par exemple, à augmenter la productivité ; à réduire les émissions, secteur par secteur ; à augmenter les échanges commerciaux et à améliorer la desserte numérique ; à coordonner les mesures efficaces prises pour lutter contre la pandémie mondiale de COVID-19 ; et, par conséquent, à promouvoir une reprise inclusive et durable de l'industrie.

Afrique

14. Vingt-quatre pays d'Afrique sont considérés comme des pays à revenu intermédiaire (à l'exclusion des pays arabes qui relèvent, à l'ONUDI, de la Division de la coordination régionale des pays arabes). La stratégie de l'ONUDI à l'égard de ces pays s'inscrit dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) et de l'ambition définie dans la Feuille de route pour la DDIA III, qui consiste à placer l'Afrique une fois pour toutes sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable.

Pays arabes

15. Dix pays arabes sont des pays à revenu intermédiaire. Les perturbations importantes causées par la pandémie dans les secteurs économique et social ont contribué à détériorer une situation économique régionale déjà fragile. L'appui qu'apporte l'ONUDI en matière de définition des politiques industrielles et de coordination de la coopération technique est crucial pour le redressement des secteurs industriels de ces pays.

³ Les pays répertoriés dans les sections suivantes sont désignés comme des pays à revenu intermédiaire dans le classement des pays par niveau de revenu établi par la Banque mondiale pour 2021-2022 : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

Asie et Pacifique

16. Vingt-huit pays de la région Asie et Pacifique sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. La coopération de l'ONUDI avec ces pays est axée sur l'expansion des approches intégrées que sont, par exemple, les programmes de pays, sur la promotion de l'intégration régionale au moyen de projets régionaux et sur le renforcement du rôle de mobilisation et de création de partenariats de l'Organisation, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Amérique latine et Caraïbes

17. Vingt-six des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes étant des pays à revenu intermédiaire, la coopération de l'ONUDI avec cette région se caractérise par l'importance particulière qui est reconnue aux initiatives régionales, qui permettent fondamentalement de générer des capacités, des connaissances, des expériences et de bonnes pratiques et favorisent leur mise en commun. Il s'agit notamment de créer des espaces d'action communs pour optimiser la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Europe et Asie centrale

18. Vingt pays de cette région sont considérés comme des pays à revenu intermédiaire. La région Europe et Asie centrale se caractérise par un manque de diversification industrielle et économique, les activités productives étant concentrées sur quelques secteurs clefs et sur les exportations. En coopérant avec cette région, l'ONUDI entend contribuer à une amélioration rapide de la participation des femmes aux activités entrepreneuriales, à une accélération des progrès technologiques, à la compétitivité du secteur privé et à l'intégration des objectifs du Programme d'action pour le climat et des principes de l'économie circulaire dans les écosystèmes industriels.

C. Perspective nationale

19. Les bureaux hors Siège de l'ONUDI présents dans des pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure jouent un rôle essentiel dans la définition des priorités de développement et des priorités techniques et financières des bailleurs de fonds des pays et régions desservis. Ils aident à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes de coopération technique, participent aux travaux des bureaux des coordonnateurs ou coordonnatrices résident(e)s et des équipes de pays des Nations Unies et contribuent à l'élaboration des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans ces pays.

IV. Mesure à prendre par la Conférence

20. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.
